



Halte à la répression des personnels dans l'Éducation nationale.

Grève du Collège Bellefontaine : 5 enseignants sous le coup d'une mutation d'office et d'une procédure disciplinaire.

En décembre 2014, une quarantaine de collègues du collège Bellefontaine de Toulouse se sont mis en grève contre la mise en œuvre au rabais de la réforme REP+ dans leur établissement et pour obtenir les moyens annoncés par la Ministre.

La réaction du Principal du collège a alors consisté à rompre tout dialogue et à entrer dans un affrontement sans borne avec l'équipe : mise en cause du droit de grève et du droit d'expression, insultes au professionnalisme des collègues, freins et remises en cause des projets pédagogiques engagés avec les élèves, mises en cause publiques personnelles des collègues, propagande à l'encontre des collègues auprès des parents, notations administratives répressives, etc. Plus d'une centaine d'incidents graves entre le principal et l'équipe ont été répertoriés dans le Registre Santé et Sécurité au Travail.

Après 22 jours de grève, les collègues n'ont rien obtenu. En effet, la hiérarchie a refusé de répondre à l'ensemble des demandes. La Rectrice comme l'Inspection académique ont laissé s'envenimer la situation, sans jamais prendre en compte la souffrance au travail qui s'exprimait, tant du fait de la mise en œuvre de la réforme, que de l'attitude du Principal.

L'institution a rapidement fait comprendre qu'elle souhaitait mater le mouvement, particulièrement ceux qu'elle considérait comme les fomenteurs et qu'elle a qualifié de « gourous ». La volonté de l'administration a clairement été de disqualifier l'action revendicative et d'interdire tout mouvement de contestation de la politique éducative gouvernementale, à l'heure où se préparait la poursuite de la libéralisation du système, comme vient le prouver la proposition actuelle de réforme du collège : autoritarisme, concurrence et méritocratie sont les lignes de force de cette politique.

Afin de réaliser son entreprise de matraquage du mouvement salarié, syndical ou non, le Rectorat s'en était déjà pris en mars-avril à une collègue en la suspendant pour des motifs « abracadabrantésques ».

Aujourd'hui, il s'attaque à cinq enseignants, dont les compétences sont largement avérées, tant par leurs inspections, que par leurs notations administratives précédentes et par leur engagement de longue date dans l'éducation prioritaire. Ces cinq enseignants sont « mutés dans l'intérêt du service » et font désormais l'objet d'une procédure disciplinaire pour « *manquement à l'obligation de loyauté vis-à-vis de l'équipe de direction du collège* », « *manque de courtoisie* », « *manquements (...) de nature à perturber gravement le bon fonctionnement du service public d'éducation du collège Bellefontaine* », etc..

Il est hors de question de laisser passer un tel abus de pouvoir face à un mouvement légitime. Ce sont les droits constitutionnels de la grève et de l'action syndicale qui sont ainsi bafoués.

La CGT Educ'action 31 dénonce les méthodes iniques du Rectorat, se met à disposition des collègues et appelle tous les personnels de l'Académie à manifester leur unité et leur solidarité avec les collègues dès mercredi 27 mai en se rassemblant devant le nouveau Rectorat (rue Saint-Roch) à 14h, journée où les 5 collègues sont convoqués pour consulter leur dossier.

***La CGT Educ'action 31.
Toulouse, le 25 mai 2015.***